

Image not found or type unknown



Que faire en cas de litige

Par **josefelix**, le **19/02/2009** à **10:58**

ayent pris un credit quand j'ete paxer sur un compte commun les mensualitees etes partager en 2 puis il y a eu separation et depuis ma ex compagne refuse de payer sa part je recois letre de la banque que si je ne paye pas il y auras saisie sur salaire mes meubles mo, compte mais moi je paye ma part tous les mois que dois je faire?

Par **superve**, le **19/02/2009** à **17:32**

Bonjour

En matière de crédit, il n'y a pas de "part"... chacun est tenu de l'ensemble de la dette.

Maintenant que les échéances n'ont pas été respectées, des frais s'appliquent et l'ensemble de la dette est immédiatement due.

Prenez attache auprès de votre créancier, tentez de négocier un échéancier et de négocier le montant de l'indemnité légale. A défaut, saisissez le juge d'instance afin d'obtenir des délais de paiement, une réduction de l'indemnité et éventuellement une baisse des intérêts.

Prenez contact avec un huissier ou un avocat.